

L'Écho Chapellois



Le Mot du Maire,

Chapelloises, Chapellois,

Notre budget a été voté à l'unanimité, le 10 avril 2017. Les interrogations habituelles concernaient les dotations de l'Etat. Elles sont en augmentation de 6 704,00 € tout cela étant dû à la croissance de notre population et de 8 489,00 € provenant des fiscalités des taxes locales que nous n'avons pas augmenté.

Nous avons pu dégager un excédent de 225 029,51 € sur le budget 2016 et la construction du budget 2017 permet d'identifier un autofinancement de 140 843,00 € grâce à une vigilance sur nos dépenses.

A titre d'information, l'ensemble des taxes locales versées par les Chapellois (Taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti) apporte 321 634 € à notre Commune,. Par ailleurs 321 145 € proviennent des dotations versées par l'État. Enfin, d'autres financements s'élèvent environ à 250 000 € dont 40 000 € de la Communauté de Communes.

La rénovation de la salle des fêtes et la construction de la salle multi-sports avec sa salle de convivialité mobilisent la majeure partie de nos investissements. Il nous faut financer par ailleurs près de 180 000 € de TVA, qui ne nous seront remboursés qu'en 2018.

D'ores et déjà, nous anticipons sur l'avenir pour garder à La Chapelle-Bouëxic son élan dynamique au service de ses habitants : l'aménagement de la Rue du Plat d'Or et l'avenir de « La Bonne Franquette » font l'objet de réflexions.

Bien vivre à La Chapelle-Bouëxic reste notre objectif.
Au plaisir d'une rencontre
Le Maire

Du Jeudi 25 Mai au Dimanche 28 Mai, nos amis Corrégiens de Vigeois seront à La Chapelle-Bouëxic. Un programme d'animations a été prévu dont certaines à l'intention de l'ensemble des Chapellois (voir page 10).

Numéro 103
Mai 2017

SOMMAIRE

- Edito
- Vie Municipale P 2 à 14
- Vie Intercommunale P 15
- Vie Culturelle P 16
- Associations : P 17 à 18
- Développement durable : P 19
- Mémento Vie Pratique P 20

Dimanche 11 Juin à 17h00 à l'église. « Du classique à la chanson » concert des ensembles vocaux de Musicole sous la direction de Francine Gédéon accompagné au piano par Dominique.

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 Janvier 2017

- **Approbation de la charte d'entretien des espaces communaux proposée par le Syndicat du Grand Bassin de l'Oust**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée, depuis plusieurs années, dans le cadre de la charte d'entretien des espaces communaux et de désherbage de la voirie, signée avec le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. Depuis ces dernières années, la réglementation a évolué et une mise à jour de la charte s'est avérée nécessaire. Afin de poursuivre son engagement, Monsieur le Maire propose que la Commune adhère à la nouvelle charte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'adhérer à la nouvelle charte d'entretien des espaces communaux présentée par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

- **Désignation d'un représentant au COPIL pour transfert de la compétence « Assainissement »**

Monsieur le Maire précise que, dans le cadre du projet de transfert de la compétence « Assainissement » à Vallons de Haute Bretagne Communauté, un COPIL (Comité de Pilotage) d'élus s'est mis en place et qu'une première réunion s'est déroulée le 20 Décembre 2016. Ce COPIL a souhaité la mise en place de ce groupe de travail composé d'élus et d'agents. L'objectif de la mise en place de ce groupe de travail est de permettre la remontée d'informations la plus précise possible. Il convient de désigner les représentants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne les membres suivants pour faire partie du groupe de travail désigné ci-dessus :
Elus : - Mr CHAUDAGNE Michel, Mr MORAZIN Roger
Agent : Mme BAMA Marie-Clémence

- **Décision relative à la compétence P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la loi NOTRE promulguée le 7 Août 2015 et spécifie que la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme) rend obligatoire le transfert de la compétence pour élaborer le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) aux Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération, dans un délai de 3 ans après la publication de la loi sauf opposition d'une minorité de blocage de communes membres. Si dans un délai de 3 mois avant le 27 Mars 2017 au moins 25 % des Communes représentant au moins de 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Monsieur le Maire propose de maintenir la compétence PLU au niveau communal et donc de s'opposer à ce transfert de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 13 voix pour et 1 abstention :

- décide de s'opposer au transfert de compétence P.L.U.I. et donc de maintenir la compétence P.L.U. au niveau communal.

- **Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police (dotation 2016 – programme 2017)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine relatif à la répartition des recettes des amendes de police (dotation 2016 – programme 2017). Il rappelle la nécessité d'effectuer des travaux de sécurité dans le cadre de la création d'un trottoir « Rue de la Mairie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité concernant la création d'un trottoir « Rue de la Mairie».
- décide de retenir le devis de l'Entreprise COLAS CENTRE-OUEST – Agence de DOMLOUP ,domiciliée «La Rongeraie» - DOMLOUP – BP 25 – 35410 CHATEAUGIRON pour un montant de 9 697,42 € HT soit 11 636,90 € TTC.
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine l'octroi de la subvention au titre de la répartition des amendes de police (dotation 2016 – programme 2017).

- **Achat d'un équipement numérique pour l'école**

Monsieur le Maire fait part des différents devis concernant l'achat d'un équipement numérique pour l'école. Il propose de retenir le devis de la SARL MICRO-C un montant de 4 108,80 € TTC concernant l'acquisition d'un tableau numérique de type SMART SB 88077 « Multi-Touche » 196 cm de diagonale avec enceinte, vidéo et portable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le devis proposé par la SARL MICRO-C domicilié 5 et 7 rue Edouard Turquety – 35000 RENNES pour un montant de 3 424,00 € HT, soit 4 108,80 € TTC, concernant l'acquisition de l'équipement numérique désigné ci-dessus pour l'école.

- **Renouvellement des 2 photocopieurs : Mairie, Ecole**

Monsieur le Maire fait part des différents devis relatifs à l'achat de photocopieurs concernant les sites suivants :

- Ecole : 1 photocopieur noir et blanc
- Mairie : 1 photocopieur noir et blanc et couleurs.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'Entreprise OMR aux conditions suivantes :

- photocopieur école : noir et blanc : marque KONICA MINOLTA
 - 28 copies minutes
 - prix de location (leasing) : 120,12 € x 21 = 2 522,52 € TTC
 - coût copie noir et blanc : 0,0032 € H.T soit 0,0039 € TTC.
- photocopieur mairie : - noir et blanc et couleur : marque KONICA – MINOLTA
 - 28 copies minutes
 - prix de location avec rachat leasing en cours : 156,36 € x 21 = 3 283,56 € TTC
 - coût copie noir et blanc : 0,0032 € HT, soit 0,0039 € TTC
 - coût copie couleur : 0,032 € HT, soit 0,0384 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir les devis désignés ci-dessus concernant l'acquisition d'un photocopieur noir et blanc pour l'école et l'acquisition d'un photocopieur noir et blanc et couleurs pour la Mairie auprès de l'Entreprise O.M.R. domiciliée ZAC de la Conterrie – 09 rue Léo Lagrange – 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE.
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer les différents devis et contrat.

Informations

- **Contrat de ruralité**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 24 Août 2016 de Mr le Préfet d'Ille et Vilaine concernant les contrats de ruralité : mesure en faveur des territoires ruraux. « Ces contrats de ruralité constitueront un support unique pour rendre plus cohérent et plus lisible l'action publique en faveur des territoires ruraux conclus à l'échelle des pôles d'équilibre des territoires ruraux (PETR) ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ces contrats permettront de concentrer sur un territoire cible l'ensemble des dispositifs existants qui contribue à la revitalisation rurale. Il s'agit notamment du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT). Ces contrats pourront également constituer un outil stratégique adapté sur lequel s'appuierait toute demande de financement adressée à l'ensemble des partenaires et des collectivités. Chaque contrat sera conclu pour une durée de 6 ans, avec une clause de révision à mi-parcours ». Monsieur le Maire donne, d'autre part, lecture du mail du 3 Janvier 2017 de Monsieur le Directeur Général des Services de l'EPCI - Vallons de Haute Bretagne Communauté - concernant ces contrats de ruralité. Monsieur le Maire propose 3 projets dans ce cadre :

- 1°) projet d'aménagement de la R.D. n° 776 : axe 4 : mobilité :
coût estimatif : 760 000 € HT.
- 2°) aménagement de la « Bonne Franquette » : projet de gîtes : axe 3 : attractivité du territoire et tourisme :
coût estimatif : 440 000 € HT.
- 3°) réalisation d'une aire de camping-car : axe n° 3 : attractivité du territoire et tourisme :
coût estimatif : 15 000,00 € H.T.

- **Bretagne Très Haut Débit**

Monsieur le Maire évoque le dossier Bretagne Très Haut Débit dont l'objectif est de déployer un nouveau réseau de câbles en fibre optique sur la Bretagne. Ce projet est piloté par MEGALIS BRETAGNE. Monsieur le Maire indique que la Commune n'est pas prioritaire.

- **Aqueduc Vilaine**

Monsieur le Maire fait part du projet « Aqueduc Vilaine Atlantique » qui passera au nord de la Commune. Les relevés topographiques et les études de sols commenceront début 2017. En effet, une canalisation de gros diamètre est projetée entre Bains sur Oust et Rennes avec des travaux prévus en 2020. Elle viendra renforcer la sécurité d'alimentation de 3 départements : l'Ille et Vilaine, la Loire-Atlantique et le Morbihan.

- **Date de visite des villages**

Monsieur le Maire propose de fixer la prochaine date de visite des villages suivants le samedi 4 Mars 2017 à 9h00 (rendez-vous à la Mairie) : La Moinerie, La Boutinais, Le Verger.

- **Commission bâtiments : W-C – école**

Il est proposé d'organiser une réunion de la commission « bâtiments communaux » dans le cadre de l'ADAP (Accessibilité aux Personnes Handicapées) et également de faire une visite sur site à l'école afin d'étudier différents problèmes techniques (W-C, arbres, pancarte avec la devise « Liberté, égalité, fraternité ») + nom de l'école.

- **Signalétique ZA du Plat d'Or**

Monsieur le Maire fait part du courrier du 15 Décembre 2016 de Monsieur le Vice-Président au développement économique et à l'emploi de VHBC précisant que dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement économique, Vallons de Haute Bretagne Communauté a décidé de valoriser les entreprises implantées dans ses parcs d'activités. Une nouvelle signalétique sera donc installée progressivement à compter du printemps 2017 dans les 14 parcs d'activités gérés par la Communauté de Communes et notamment sur la ZA du Plat d'Or.

Réunion du 6 Février 2017

- **Revente du château du Bouëxic**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 Août 2012 inhérente à la vente du château du Bouëxic au profit de Monsieur Bernard MADIOT DE KERDRÉAN, avec faculté pour ce dernier de se substituer toute personne physique ou morale de son choix. Mr le Maire fait part que des pourparlers sont en cours en ce qui concerne la revente du château. Monsieur le Maire rappelle que le prix de vente initial était de 400 000,00 €, qu'à ce jour 209 336,00 € ont été réglés conformément à la délibération du 2 Août 2012 et à l'acte notarié en date du 17 décembre 2012 et qu'il reste en conséquence un montant à régler de 190 664,00 €. Monsieur le Maire fait part que l'acquéreur potentiel a proposé de régler le solde dû comme suit :

4 échéances annuelles à 17 334,00 €

5 échéances annuelles à 24 265,60 €

Mr le Maire rappelle, d'autre part, les termes de la délibération du 2 Août 2012 et de l'acte notarié : « le solde est stipulé payable à échéances annuelles, chacune au plus tard le 30 Novembre de chaque année, la somme restant due non productive d'intérêt pendant les cinq premières années, mais productive ensuite, à partir de la 6ième année d'intérêt au taux de 1,5 % l'an, calculé sur la somme restant à payer et payable en même temps que chaque échéance, à savoir aujourd'hui la sixième échéance correspondant à la date du 30 Novembre 2018 ». Mr le Maire demande à ce que les conditions particulières désignées dans l'acte notarié du 17 décembre 2012 perdurent à savoir « Usage du parking de l'Eglise par les acquéreurs potentiels en cas de besoin et utilisation par la Commune de la grande salle de réception du château deux fois par an ».

Enfin, l'inscription de privilège de la Commune avec réserve de l'action résolutoire prise à la Conservation des Hypothèques sera maintenue en ce qui concerne le bien désigné ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la transaction désignée ci-dessus dans les conditions sus-désignées.
- donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour intervenir dans tous actes concernant la revente du château du Bouëxic à l'effet de permettre la réitération des conditions ci-dessus énoncées.

- **Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif**

La Commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité de 800 équivalents – habitants. Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2017-2020, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles. Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition, contre rémunération forfaitaire (avec maintien de tarif annuel de 0,41 € / habitant DGF), un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique. Au regard des articles L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n°1868 du 26/12/2007, la commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention désignée ci-dessus avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

- **Charte relative au contrat d'objectif – aménagement RD n° 776**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de cahier des charges de l'étude inhérente au contrat d'objectif développement durable relatif à l'aménagement de la R.D. n° 776 en agglomération. Il précise que l'étude a pour objectif de formuler des propositions d'aménagement qui seront faites à partir d'une vision globale du territoire. L'étude se déroulera en trois parties :

- un diagnostic global du territoire.
- des propositions de plusieurs scénarios d'aménagement.
- l'élaboration d'un programme d'action.

Monsieur le Maire précise enfin qu'une réunion est programmée le jeudi 9 Février 2017 à 19h00 afin de poursuivre la réflexion relative au contrat d'objectif en présence de Madame Martine VANDERSMAN, chef de service Développement Local à l'Agence Départementale des Vallons de Vilaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la charte désignée ci-dessus avec les observations émises concernant le contrat d'objectif développement durable inhérent à l'aménagement de la R.D. n° 776 et de ses abords en agglomération.
- décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant l'étude désignée ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents inhérents à ce marché d'étude.

- **Diagnostic accessibilité - Avenant n°1 : APAVE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 Janvier 2016 décidant de retenir le devis proposé par l'APAVE, pour un montant de 2 400,00 € TTC, concernant l'établissement du diagnostic ERP (Etablissement Recevant du Public) pour les bâtiments publics. Consécutivement à la réunion ADAP – Accessibilité Handicapés au Mairie avec l'APAVE, Monsieur le Maire fait part d'un avenant n°1 d'un montant de 600,00 € TTC, proposé par l'APAVE concernant les prestations complémentaires suivantes :

- diagnostic accessibilité pour l'ex commerce « La Bonne Franquette ».
- modification du dossier ADAP portant le montant global du dossier ADAP à 3 000,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'avenant n°1 désigné ci-dessus pour un montant de 600,00 € TTC portant le devis global concernant le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux à 3 000,00 € TTC.

- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer cet avenant n°1.

- **Titularisation de Mme MARCADE Charlotte : Adjoint territorial du patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} Février 2016 décidant de recruter, au titre de stagiaire, Mme MARCADE Charlotte, à compter du 25 Février 2016, en tant qu'adjoint territorial du patrimoine de deuxième classe à hauteur de 24/35^{ième} pour assurer les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale avec possibilité de missions annexes (TAP, remplacement à l'Agence Postale). Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la titularisation de Mme MARCADE Charlotte à compter du 25 Février 2017 en tant qu'adjoint territorial du patrimoine dans les mêmes conditions que ci-dessus avec possibilité d'animations ponctuelles le samedi ou dimanche dans le cadre de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de titulariser Mme MARCADE Charlotte à compter du 25 Février 2017 en tant qu'adjoint territorial du patrimoine à hauteur de 24/35^{ième} pour assurer les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale dans les conditions désignées ci-dessus.

- **Adhésion à l'Association des Maires Ruraux**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 1^{er} Décembre 2016 de l'Association des Maires Ruraux, proposant à la Commune d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux, pour l'année 2017, pour un montant de 115 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux, pour l'année 2017, pour un montant de 115 €.

- **Adhésion à l'Association des Maires de France : AMF 35**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2017 pour un montant de 538,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, pour l'année 2017, pour un montant de 538,20 €.

- **Adhésion BRUDED**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'Association BRUDED, pour l'année 2017, pour un montant de 345,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à l'Association BRUDED pour l'année 2017 pour un montant de 345 Euros.

- **Adhésion à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine, pour l'année 2017 pour un montant de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine domiciliée 7, Boulevard Solférino – BP 90714 – 35007 RENNES Cédex, le coût de l'adhésion s'élevant à 100 €.

Informations

- **Pare-ballons - terrain de football - demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)**

Afin d'approfondir cette question, il est décidé d'organiser une réunion avec le Club de Football afin de définir les modalités de participation de ce dernier au projet d'aménagement des abords du terrain de football. (Pare-ballons ou salle de convivialité de la salle multi-sports).

- **Point Avancée des travaux :**

- a) salle polyvalente

- travaux de démolition du parquet exécutés.
 - travaux charpente exécutés.
 - cloisons enlevées.

- b) salle multi-sports.

- travaux de terrassement réalisés.
 - implantation toilette et locaux chantier exécutée.

- **Compte-rendu de la réunion de mutualisation du 20 Janvier 2017, à la Mairie des BRULAIS**

Monsieur le Maire précise que 6 Communes du Canton administratif de MAURE DE BRETAGNE participaient à cette réunion de mutualisation le 20 Janvier 2017 en Mairie des BRULAIS : LES BRULAIS – COMBLESSAC – LOUTEHEL – MERNEL - SAINT-SEGLIN - LA CHAPELLE-BOUEXIC. L'objectif de cette réunion était d'envisager les possibilités de mutualisation. Consécutivement à une réflexion, il a été décidé d'envisager 3 axes de mutualisation afin d'amortir les coûts : assurances, Points à Temps et modernisation de voirie, matériel.

- **Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de BAULON**

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier en date du 6 Janvier 2017 de Monsieur le Maire de BAULON accompagné du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pour avis aux personnes publiques associées. Ce projet sera mis à disposition du public de fin février 2017 à fin mars 2017.

Cette procédure ayant pour objet d'ajuster le règlement :

- de la zone 1 AUa pour le rendre compatible et cohérent avec le projet de Parc d'Activités intercommunal à l'est du bourg.
 - de l'annexe 1 sur les règles relatives au calcul des places de stationnement pour les constructions à usage d'habitation individuelle et pour y introduire l'activité Artisanat.

- **Information SMICTOM**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme la Présidente du SMICTOM spécifiant que, par délibération n° 1645, il a été décidé l'ouverture d'une demi-journée supplémentaire sur la déchèterie de VAL D'ANAST à compter du 1^{er} Janvier 2017, à savoir le vendredi après-midi de 14h00 à 18h00.

- **Compte-rendu VHBC**

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire, fait part du compte-rendu de la réunion de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) du 1^{er} Février 2017. Le Conseil Communautaire a tenu son débat d'orientations budgétaires pour 2017. Les principaux axes d'orientations suivants ont été retenus :

- Pas d'augmentation de la fiscalité sur l'exercice 2017.
 - Résorption des déficits, dont celui de Musicole.

D'autre part, les décisions suivantes ont été prises :

- Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
 - Détermination des tarifs de l'Eco-camping des Buis sur la Commune de LES BRULAIS pour la saison 2017.
 - Adoption du principe d'un partenariat avec les Communes suivantes : GUICHEN – GOVEN - GUIGNEN - SAINT-SENOUX - BOURG DES COMPTES - LASSY - BAULON - VAL D'ANAST

Dans le cadre d'un groupement de commandes pour la rénovation des chaussées communales et intercommunales. Les Communes non membres du groupement pourront adhérer ultérieurement.

Enfin, une réflexion est en cours en ce qui concerne la construction d'une piscine communautaire à GUICHEN.

**Rappel : Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 Juin prochains.
Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.**

SALLE DE SPORTS



L'ouverture de la salle est prévue début septembre 2017. Il nous faut donc penser à son utilisation et à la création

d'un planning pour les diverses associations qui souhaiteraient en bénéficier.

Nous invitons donc toute personne intéressée à une réunion **le Mardi 23 Mai, à 19h, à la « Bonne Franquette ».**

ZÉRO PHYTO



Comme beaucoup d'autres communes, La Chapelle-Bouëxic n'utilise plus de dés-herbants pour le grand bien de notre

santé et dans le respect de la loi. Cela demande des aménagements d'espaces et du travail ne plus pour les services techniques. Chacun peut, à l'occasion, arracher des herbes qui poussent le long des murs, petite contribution à l'effort collectif.

Merci

COUP DE GUEULE !



La Campagne électorale menée par certains candidats n'a pas été respectueuse de notre cadre de vie.

Des affiches ont été collées sur les abris-bus, sur des banderoles annonçant des évènements.

Du travail de décollage et des biens salis pour toujours.

MAISON DU CCAS

Après de longs débats, les membres du CCAS ont décidé de la mise en vente de la maison située « Rue de la Frétille qui nécessiterait trop de travaux pour la relouer dans de bonnes conditions.

Afin de garder la valeur de ce patrimoine les membres du CCAS recherchent un autre bien qui

pourrait être loué plus rapidement et sans trop de travaux. Pour rappel, ce sont les loyers du CCAS qui alimentent financièrement le budget du CCAS. Il ne s'agit donc pas de tout acheter, mais de préserver les intérêts collectifs du CCAS.

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE



Chaque année, la Commune s'investit financièrement et avec ses services techniques pour fleurir le bourg. Les élus se posent régulièrement la question de cette action et émettent un intérêt à la poursuite du fleurissement de la Commune comme un élément de qualité de vie. Nous avons invité les Chapelloises et Chapellois intéressés par une réflexion sur l'évolution de notre fleurissement. N'hésitez pas à laisser votre nom à la Mairie si cela vous intéresse et nous nous ferons un plaisir de vous associer à la démarche.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15 ou par mail à mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

SITE INTERNET

Depuis quelques semaines, notre site internet a évolué pour rejoindre complètement la Charte graphique de Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Vallons de Haute Bretagne Communauté réfléchit actuellement à faire évoluer les fonctionnalités de ce

site Internet afin de permettre son accessibilité avec les tablettes ou smartphones. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

www.lachapellebouexic.com

CIMETIERE

Depuis plusieurs années, la Commune a travaillé sur la situation de notre cimetière :

- Enquête sur les tombes abandonnées et mise à jour du fichier.
- Enlèvement de tombes laissées en désuétude.
- Rénovation des murs.
- Rénovation du portail.
- Réalisation d'une allée centrale en enrobé et d'une rampe d'accès au jardin du souvenir.

Nous avons comme projet de remplacer les graviers entre les tombes. Nous souhaitons réaliser ces travaux, à l'occasion d'une journée citoyenne. Il nous semblait intéressant que des Chapellois ou Chapelloises se retrouvent autour de ce projet.

Lors du premier appel, 2 réponses nous sont parvenues. Merci de vous inscrire auprès de Chrystelle au **02.99.92.01.15** ou par mail : mairie.de.la.chapelle.bouexic@orange.fr avant le **30 Mai**.

Vos bras prolongés d'un râteau, d'une pelle et avec une brouette et un peu d'huile de coude suffiront avant de nous retrouver autour d'un casse-croûte prévu par la Mairie.



LIENS D'AMITIÉ AVEC VIGEOIS (Corrèze)



Depuis maintenant 7 ans, des échanges ont lieu avec cette commune et les **25-26-27-28 Mai**, vingt-sept Vigeoyeuses et vigeoyeux seront à La Chapelle-Bouëxic pour un programme de découverte de notre territoire, d'animations, d'accueil dans les familles (voir ci-dessous).

Le samedi à partir de 17h, tous les Chapellois et Chapelloises sont invités à partager ce moment de convivialité autour de jeux bretons (on envisage notamment un tir à la corde.), de la musique bretonne avec initiation à la danse, la possibilité de pique-niquer ou de déguster sur place galettes-saucisses, crêpes. En soirée, à l'église, intervention de l'association SIBEL et SIBEN (le gallo local), chants de marins avec accès gratuit sur l'ensemble de l'après-midi et la soirée. (Inscriptions au 02.99.92.011.15, nombre de places limitées dans l'église).

Jeudi 25 mai :

- 13 h : Accueil à la Mairie. Mot d'accueil et Apéritif. **Ouvert à tous les habitants.**
- 16h à 18h30 : Marche Contée dans la Vallée du Canut. **Ouvert à tous les habitants.** Départ de la place de l'église avec véhicule.

Vendredi 26 mai :

- Départ à 7h30 vers le Mont St Michel - Le Vivier sur Mer - Cancale.

Samedi 27 mai :

- Départ à 10h vers Rochefort-en-Terre puis Malestroit.

Ouvert à
tous les
habitants.

- 17h (Terrain de la Vigne) :
 - Jeux bretons,
 - Danses et musiques bretonnes,
 - Galettes-saucisses, pique-nique...
- 20 h (Eglise) - Chants de marins (gratuit) - Intervention de l'association SIBEL et SIBEN (Le Gallo). Réservations des places au 02.99.92.01.15

Dimanche 28 Mai :

- 14h : Départ des Vigeoyeuses et Vigeoyeux.

Vous souhaitez et pouvez héberger 1 ou 2 vigeoyeux, n'hésitez pas à vous signaler à la mairie (02.99.92.01.15). Les accueillants participent au programme d'animation.

Bouëxic Accueil

Avec le concours financier du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des séniors, la commune de LA CHAPELLE-BOUËXIC propose chaque semaine des actions, en supplément des rencontres hebdomadaires du Club de l'Amitié :

- Nous cuisinons ensemble avec l'aide d'une animatrice.
- Nous mangeons ensemble au Restaurant Scolaire.
- Nous sortons ensemble (cinéma, musée...)
- Nous participons à l'Atelier mémoire.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Chrystelle au **02.99.92.01.15**



Dernière sortie organisée par le Bouëxic Accueil au Musée de la résistance bretonne à St Marcel (56).

Enquête INSEE



L'Insee réalise, du **2 mai au 24 Juin 2017**, une enquête les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront

sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez. L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien le dispositif.

T RANSPORTS SCOLAIRES



Dans le cadre de l'organisation des transports scolaires pour **l'année scolaire 2017-2018**, le Conseil Départemental propose des demandes de modification d'itinéraire, d'arrêts nouveaux...

Avis important !!!

pour les parents dont les enfants prennent **le car W06**.

Du 3 au 07 juillet 2017, le transport ne sera pas assuré pour cette ligne.

S'adresser à la mairie avant la mi-mai
au 02.99.92.01.15.

Dans un souci d'économie, le Département a décidé de maintenir uniquement les circuits fréquentés par au moins 5 élèves primaires.

A R G E N T D E P O C H E



Les jeunes de 16 à 18 intéressés par ce dispositif (travail de 3 heures X 3 jours maximum) doivent s'inscrire **avant le 15 mai 2017 en contactant la mairie au 02.99.92.01.15**.

A La Chapelle-Bouëxic, possibilité d'accueillir 5 jeunes au maximum **du 17 au 21 juillet 2017, de 9h à 12h. Les candidatures seront retenues par ordre d'inscription à la Mairie.**

C A M P A G N E D E D E C L A R A T I O N D E S R E V E N U S

Impôt sur le revenu : le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le mercredi 12 avril 2017.

Pour l'Ille-et-Vilaine : **date limite de dépôt de déclaration papier** : 17 mai 2017 à minuit.

Date limite de déclaration en ligne sur le site impots.gouv.fr (déclarer un ligne, simuler son impôt, payer en ligne...) **le 30 mai 2017 à minuit.**

C H A R D O N S



Nous rappelons que les propriétaires, les agriculteurs, les métayers, les usufruitiers et usagers sont tenus de procéder **du 1^{er} mai au 31 octobre** à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction devra être opérée par voie chimique ou mécanique et être terminée au plus tard avant la floraison. A cet égard, la destruction des chardons dans les espaces colonisés devra être effectuée **avant le 30 Juin** de chaque année. Les opérations de destruction devront être opérées dans le respect des réglementations relatives à l'environnement.

INVITEZ UN ENFANT CET ÉTÉ



Le secours populaire français recherche des familles d'Ille et Vilaine pour accueillir bénévolement un enfant pendant deux ou trois semaines cet été. Les enfants accueillis ont entre 6 et 11 ans et n'ont pas d'autres possibilités de partir en vacances. Ils viennent d'Ille-et-Vilaine ou d'autres départements et une assurance est prise pour eux par l'association.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Secours Populaire du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au 14, rue des Veyettes 35000 RENNES. ☎ 02.99.53.31.41 📧 contact@spf35.org

INSCRIPTIONS ÉCOLE



Nous rappelons aux familles désireuses d'inscrire leurs enfants à l'école élémentaire qu'elles doivent se rendre à la mairie. Elles doivent **obligatoirement** présenter leur livret de famille, ainsi qu'un justificatif de domicile. Sans ces deux documents, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.

Horaires d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30. Les samedis des semaines impaires de 9h30 à 12h00.

SALLE DES FÊTES

Le prix de location de la salle des fêtes est minoré pour les habitants de la Chapelle-Bouëxic. Il n'est pas inutile de rappeler que des habitants de La Chapelle ne peuvent pas louer pour le compte de personnes extérieures à la Commune. Sinon nous serions contraints de supprimer cet avantage.

Merci de votre compréhension.



RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes **nés entre AVRIL et JUIN 2001** doivent se faire recenser **avant le 30/06/2017**. Ils doivent se présenter à la mairie durant cette période, munis du livret de famille.

Contact : ☎ 02.99.92.01.15

Plus d'infos sur www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/jdc

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 15 Mars 2017

Après avoir tenu son Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), présidant à l'élaboration du budget primitif 2017 lors de sa séance du 1^{er} février, le Conseil communautaire du 15 mars 2017 a principalement été consacré aux questions budgétaires et financières.

Budgets

Le Conseil a, par un vote global à l'unanimité, voté le budget principal primitif 2017 ainsi que les budgets primitifs annexes 2017. Concernant le budget principal 2017, il s'élève à :

15 030 215 € en section de fonctionnement
6 472 985 € en section d'investissement

Vote des taux de fiscalité

Le Conseil, à l'unanimité, a fixé les taux de fiscalité suivants :

CFE : 24,77 %

Taxe d'habitation : 10,81%

Taxe foncière : 0,166%

Taxe Foncier Non Bâti : 3,06%

Les taux n'augmentent pas par rapport à 2016.

Avance Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé le versement d'acompte de DSC tous les mois dans la limite d'1/12^{ème} par mois. Le montant prévisionnel annuel de DSC pour La Chapelle Bouëxic s'élève à 40 377 €.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de valider les montants des attributions de compensation. Au titre de l'année 2017, il s'élève à 1 705,33 € pour La Chapelle Bouëxic.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 8 750 € au syndicat « Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine » pour l'organisation de l'édition 2017 de la fête départementale. Elle aura lieu les 19 et 20 août prochains à Sixt-sur-Aff.

Le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de créer une commission « assainissement et eau potable ». M. M. Chaudagne en a été élu membre.

Le prochain Conseil communautaire est programmé le 26 avril 2017.

LA FÊTE DU JEU

Samedi 20 mai, Fête du jeu à Mernel

La 5^{ème} édition de la fête itinérante ouvre ses cartons de jeux à MERNEL de 15h à 21h.

Au programme : jeux géants gonflables : Sumo, Taureau, Baby foot, château gonflable + éventail de jeux de plateaux de la ludothèque.

Espace petite enfance et parentalité.

19h : Apéro concert avec l'école de musique de Val d'Anast



Galette-saucisse et ambiance guinguette. En collaboration avec l'association ludique « Le coffre à jouer »

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

EXPOSITION A LA BIBLIOTHEQUE



Valérie Galerne, alias **Mari Gwalarn**, est une artiste plasticienne, sculpteur mouliste et créateur de décors et d'accessoires, installée à la Chapelle-Bouëxic depuis 2 ans. D'avril 2017 à février 2018, la bibliothèque vous invite à découvrir son univers artistique à travers ses « **mémoires d'atelier** ».

Cette exposition tournante présentera le travail de l'artiste de ces 20 dernières années en 5 volets successifs. La 1ère partie, intitulée « **Comedia Dell'Arte** » est d'ores et déjà visible à la bibliothèque jusqu'à la fin mai.

HEURE DU CONTE EXCEPTIONNELLE



Mercredi 21 Juin, de 14h à 16h, pour la dernière séance de l'année, Mari Gwalarn proposera un atelier à destination des enfants : « **Jeu de mains, je demain** ».

Une initiation à l'art du moulage à l'alginate sur le corps, avec moulage de l'empreinte du creux de la main.

Sur inscription au **02.99.92.05.71** ou bmlachapellebouexic@gmail.com.

MANIFESTATIONS A VENIR

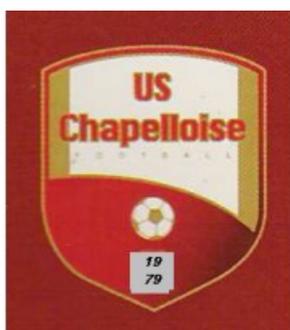
Classe 7

A vos agendas !

La Fête des Classes 7 est fixée au
Samedi 16 Septembre 2017

Plus d'infos dans le prochain écho.

US CHAPELLOISE



" L'U.S Chapel-
loise tient à vous
remercier pour
votre soutien tout
au long de cette
saison.
Nous comptons
sur votre pré-
sence lors des
derniers matchs

pour supporter nos équipes.

N'oubliez pas la traditionnelle galette- sau-
cisse de l'amitié qui vous sera offerte lors de
la dernière journée qui aura lieu le dimanche
14 mai au stade.

Encore un grand merci à tous et nous vous
souhaitons de passer un très bel été.
Rendez-vous en septembre.

Cédric Marivint,
président U.S Chelloise

ACCA



Assemblée générale

Le Conseil d'Administration vous
convie à l'assemblée générale

Le dimanche 28 Mai
à 10h00, **Salle de la Bibliothèque.**

Ordre du jour :

- Compte rendu moral et financier.
- Vote pour les réserves.
- Questions diverses.

COMITÉ DES FETES



Fête de la Musique :
Samedi 24 Juin 2017

Plus d'infos dans le prochain écho.

L'AMICALE LAÏQUE

Comme chaque année, nous avons organisé notre traditionnel Loto. Cette année, en raison d'un grand nombre de lotos se déroulant dans les communes environnantes nous avons décidé de le décaler du samedi soir au dimanche après-midi. Ce fut un après-midi fort agréable ; les gens se sont déplacés, pour beaucoup, en famille. Nous avons aussi reçu de nombreux habitués des lotos !

Nos partenaires pour ce loto ont été en grande partie les commerçants de la Chapelle-Bouëxic. Nous tenions à les remercier vivement :

- Le garage du Canut
- L'Ardoise Gourmande
- Coiffure Imagin'hair
- L'entreprise Frangeul
- La Boulangerie Brodin
- La Boulangerie Le Fournil du vieux Four
- La Boucherie-Epicerie Henri Boivin
- La crêperie Le Guen
- Bar chez Lili
- Brocéliande Sérigraphie



L'équipe de l'Amicale Laïque est heureuse de cette belle réussite et vous donne rendez-vous pour sa dernière manifestation qui sera la fête de l'école, **le samedi 17 juin 2017**.

Pour tous renseignements vous pouvez consulter notre blog : amicalelachapelleb.blogspot.fr ou contacter la présidente Marie-Claire RUAULT au 02.99.92.08.25.

LE COMITÉ DES FÊTES

Dès 5h30 du matin, environ 130 exposants se sont présentés pour proposer des articles variés, avec quelques belles curiosités : meubles anciens, jouets, art de la table, outils, pièces mécaniques, disques, cd, vêtements, et d'insolites objets aux usages surprenants comme un lanceur de pigeons d'argile.

Bien que l'édition 2016 fut annulée au dernier moment par la tempête de Pâques, l'édition 2017 a été un succès. Les visiteurs sont venus en nombre, les échanges ont été dans l'en-

semble fructueux, même si certains n'ont pu tout vendre ou tout acheter. L'édition 2018 aura lieu de nouveau le lundi de Pâques et le comité des fêtes attend amicalement des concitoyens, les remarques constructives pour améliorer la prochaine édition.

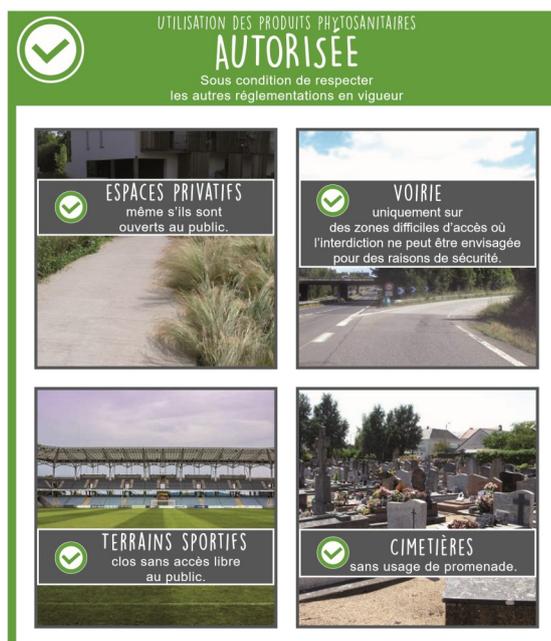


Comment appliquer la loi LABBÉ

La loi Labbé applicable depuis le 1er janvier 2017, dans l'ensemble des espaces publics, interdit l'usage de certains produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voirie.

Loi 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Art 1 : « Il est interdit aux personnes publiques mentionnées à l'article L. 1 du code général de la propriété des personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques mentionnés au premier alinéa de l'article L. 253-1 du présent code, à l'exception de ceux mentionnés au IV du présent article, pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Cette interdiction ne s'applique pas aux traitements et mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles mentionnés à l'article L. 251-3, en application de l'article L.251-8. »

Article L253-7 du Code Rural et de la pêche maritime II bis. -Par exception au II, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est autorisée pour l'entretien des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès, telles que les bretelles, échangeurs, terrepleins centraux et ouvrages, dans la mesure où leur interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité des personnels chargés de l'entretien et de l'exploitation ou des usagers de la route, ou entraîne des sujétions disproportionnées sur l'exploitation routière



Comment gérer les produits non utilisables ?

Ne pas jeter les produits dans les milieux naturels, la poubelle ou les canalisations.

La réglementation : Chaque entreprise est responsable de l'élimination de ses déchets, article L541-2 du code de l'environnement. Les produits phytosanitaires sont considérés comme des déchets dangereux ce qui nécessite leur élimination par des centres de traitements spécialisés, décret n°2002-540 du 18 avril 2002, Les producteurs doivent tenir un registre de suivi des déchets et conserver les attestations de dépôts durant 5 ans, article L541-7 du code de l'environnement.

Adivalor : L'élimination des PPNU portant le pictogramme ADIVALOR est prise en charge par le fabricant et votre distributeur.

PPNU sans pictogramme : Contactez un collecteur spécialisé, et habilité pour l'élimination de ces déchets. Une participation financière vous sera demandée.

En cas de doute, vous rapprocher de votre service de collecte
(prestataire ou déchetterie en fonction des quantités).

HORAIRES ET PERMANENCES

Mairie

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

Permanences les samedis suivants

De 9h30 à 12h00

13 et 20 Mai.

10 et 24 Juin.

Attention ! Pas de permanences à la

mairie le samedi

du Pont de l'Ascension



Permanence des élus

de 10h à 12h00

Le samedi

Sur rendez-vous

37 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.15
www.lachapellebouexic.com
✉ mairie.de.la.chapelle.bouexic@wanadoo.fr

Agence Postale



Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30

Samedi de 9h à 12h00

12 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.01.10

Bibliothèque Municipale

Mardi de 17h à 18h
Mercredi de 9h à 12h15
et de 15h à 18h

Jeudi de 17h à 18h
Vendredi de 17h à 18h

Samedi
de 10h30 à 12h30



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ bmlachapellebouexic@gmail.com

Espace Multimédia

Lundi sur rendez vous

Mardi, Jeudi, Vendredi

De 9h à 9h45 et de
10h30 à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ lindalelay@gmail.com

Point Informations Touristiques

Mardi, Jeudi, Vendredi
De 9h à 12h00



19 Rue de la Mairie
☎ 02.99.92.05.71
✉ tourismeccmaure@orange.fr



Permanence Parlementaire

Du député Jean-René MARSAC
ou son assistante. Sur Rendez-
vous au 02.99.72.12.16

À l'espace social Chorus -
Le Vendredi de 15h30 à 17h00 :
19 Mai 2017

Permanences Architecte Conseil

Sur rendez vous auprès de Chorus
(02.99.92.46.99) ou Mairie de Guichen
(02.99.52.05.75).

A l'espace social Chorus (l'après midi) :
19 Mai et 16 Juin,
A Guichen : 11 mai, 29 Juin.



Transports

Les dépliants concernant les nouveaux horaires des transports Illenoo en direction de Rennes sont disponibles à l'agence postale, à la mairie ou à la bibliothèque. Ils sont également affichés à l'abri de bus « Rue de Rennes ».

Déchetterie

Hiver du 01/11 au 31/03 : Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 14h à 17h - Vendredi de 14h à 17h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Été du 01/04 au 31/10 : Lundi de 14h à 18h -
Mercredi de 14h à 18h - Vendredi de 14h à 18h - Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Directeur de la publication : Roger MORAZIN. Responsables éditoriaux : Roger MORAZIN, Nadia DUREY, Carole LETOURNEL et la Commission Communication. Graphisme-Conception-Réalisation : Linda LE LAY. Impression : Identec, rue de la carrière - 35514 CESSON SEVIGNE Cédex. Tirage : 595 Exemplaires. Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation. Dépôt légal : Mai 2017